

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 09-03-2022**

**PRÉSENTS** : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Annick MATTIA, Amandine PARSY, Immacolata REVERTE, et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Allann D'ETTORRE, Thierry BERNARD, Eric MAITRE, Sully MUSSARD, Cyril PELUD, Pierre RAMBAUD et Guy ROUYER

**EXCUSÉE** : Françoise ROSTOUCHER donne pouvoir à Cécile JOURDAIN

**ABSENT** : Sébastien PELUD

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MAITRE.

**1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 27-01-2021.**

Approuvé à l'unanimité (14 Voix)

**2- Autorisation du paiement de factures en investissement avant le vote du budget primitif 2022 – BUDGET ANNEXE DES MARRONNIERS**

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget annexe des Marronniers qui devra intervenir avant le 15 Avril 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Au chapitre 21, crédits votés : 42 800,84 €, 1/4 = 10 700,21 €, ouverture au 2128 : 3 500,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 Voix) autorise le paiement des factures sur la section investissement du budget Marronniers.

### **3- Autorisation du paiement de factures en investissement avant le vote du budget primitif 2022 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Même explication que l'article précédent, mais pour le budget Assainissement

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Au chapitre 21, crédits votés : 189 981,19 € 1/4 = 47 495,30 €, ouverture au 2135 : 3 500,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 Voix) autorise le paiement des factures sur la section investissement du budget assainissement.

### **4- Autorisation du paiement de factures en investissement avant le vote du budget primitif 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

Même explication que l'article précédent, mais pour le budget Principal

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Au chapitre 21, crédits votés : 524.782,50 €, 1/4 = 131 195,63 €, ouverture au 21318 : 30.000,00 €, ouverture au 21311 : 3 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 Voix) autorise le paiement des factures sur la section investissement du budget principal.

### **5- Sujets divers**

Site internet de la commune de BETTANT : Présentation du nouveau site [www.mairie-bettant.fr](http://www.mairie-bettant.fr)

La Fibre : Présentation par le SIEA jeudi 10 mars 2022 à 10H00

Lave-vaisselle de la cantine

- Remplacement du LV de la cantine par un LV Frontal (à l'identique), quelques travaux d'adaptation de l'évier seront réalisés par l'employé municipal.
- L'achat du LV a été effectué chez JOSEPH pour la somme de 2 564,53€ HT

Aide pour Travaux Municipaux

- Retrait des supports à jardinières sur les murs de la route d'Ambérieu à prévoir
- Mise en place des Gabions route de Torcieu à prévoir
- Nettoyage des trottoirs avant passage de la balayeuse

Parking de la place de la Mairie : Pas de possibilité d'effectuer du marquage pour délimiter des places de stationnement car la surface du parking est en « émulsion ».

Fin du conseil à 22h30

